

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Vachon

<https://www.cadre21.org/membres/c11feed1e44e5aed431123d1>

Date d'obtention : 2023-11-24 20:03:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) importance d'intervenir auprès de la personne qui nous signale un problème
- 2) on doit valider s'il y a malveillance parce que cela modifie l'intervention
- 3) on doit valider la ou les informations si d'autres personnes sont impliquées ou témoins
- 4) s'il y a malveillance: on saisit le téléphone, mais on ne questionne pas l'individu. On informe rapidement les policiers et ce sera à eux de prendre la situation en charge.
- 5) en cas d'acte non malveillant, on complète les grilles, on rencontre les jeunes impliqués et on applique les règles prévues au code de vie de l'école. On embarque en prévention!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Peu importe les situations, on doit suivre les étapes.

Comme je me suis permis d'aller voir l'ensemble des réponses de chacune des mises en situation, je dois avouer que l'élément qui est revenu à quelques reprises est que nous ne sommes pas des mandataires des policiers. Les demandes ne doivent pas provenir d'eux. C'est un élément auquel je n'avais pas vraiment réfléchi.

Aussi, la trousse sera très aidante pour gérer de la façon la plus efficace possible les situations qui arrivent, ne serait-ce que les rapports d'incident.

L'autre élément qui m'a interpellée, est de ne pas négliger de compléter les interventions... encore moins des interventions de ce type, car elles peuvent avoir des répercussions judiciaires, bien sûr, mais également le petit rappel de la prévention à mettre de l'avant auprès des jeunes impliqués m'a rappelé de ne pas le négliger, car les jeunes ne sont pas conscients des risques et impacts quand ils envoient / demandent des sextos.

On a tendance à penser que toutes les interventions liées à des sextos doivent être judiciairisées, ce qui n'est pas le cas. La trousse nous permettra de discriminer le malveillant du reste.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est, à mon avis, d'informer les parents de la situation pcq, règle générale, ils ne sont pas au courant et qu'ils sont choqués de savoir, par exemple, que leur enfant a pris des photos osées et les a partagées avec quelqu'un. Leur inquiétude à gérer ça crée aussi un malaise.